

CONSEIL EN GESTION DES SALARIÉS

2h30 de RDV en entreprise + Restitution

OBJECTIFS ET COMPÉTENCES VISÉES

- Développer vos ressources humaines et votre entreprise
- Mettre en place des outils

PROGRAMME

- Réaliser une visite d'entreprise
- Faire un état des lieux de vos pratiques en matière de gestion des ressources humaines
 - Organisation et fonctionnement de l'entreprise
 - Documents obligatoires à afficher
 - Nécessité d'embaucher un salarié
- Établir un diagnostic complet de votre gestion des ressources humaines
- Mettre en place des outils spécifiques
- Vérifier la conformité de votre gestion des ressources humaines avec la législation du travail
- Restituer l'analyse de vos pratiques et définir un plan d'action

CONSEILLER

Agent du réseau des CMA, diplômé et expérimenté dans le secteur des ressources humaines.
Expérience en conseil des TPE.
Coordonnées transmises lors de la convocation ou sur demande.

ACCESSIBILITÉ

Un référent handicap est à votre disposition pour vous accompagner, contacter le service formation de votre CMA : 04 76 70 82 10.

Pour aller plus loin, pensez à vous former :
[Planning des formations 2024](#)

LES

- Rendez-vous personnalisé en entreprise
- Valoriser le management au sein de votre entreprise
- Respecter la loi

PUBLIC

- Chef d'entreprise artisanale
- Responsable des ressources humaines

PRÉREQUIS

Aucun

LIEU

Grenoble
RDV à distance ou en entreprise possible

TARIF

Entièrement pris en charge par la CMA Isère et la DREETS

CONTACT

Service Emploi
04 76 70 82 09
emploi@cma-auvergnerhonealpes.fr